

27

OBJET: MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT: ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Siège: Orsay

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 17

Présents et représentés : 26

Votants : 26

Le mercredi 5 janvier 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 30 décembre 2021, s'est réuni à 21h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Monsieur Michel SENOT

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER Commune de Ballainvilliers

Madame Rafika REZGUI Commune de Chilly-Mazarin

Monsieur Yann CAUCHETIER Commune de Gif-sur-Yvette

Madame Lucie SELLEM Commune de Gometz-le-Châtel

Monsieur Clovis CASSAN Commune des Ulis

Madame Sandrine GELOT Commune de Longjumeau

Monsieur Olivier THOMAS Commune de Marcoussis

Monsieur David ROS Commune d'Orsay

Monsieur Grégoire de LASTEYRIE Commune de Palaiseau

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Monsieur Stéphane BAZILE Commune de Saulx-les-Chartreux

Commune de Saclay

Monsieur Bernard GLEIZE Commune de Vauhallan

Monsieur François Guy TRÉBULLE Commune de Verrières-le-Buisson

Monsieur Victor DA SILVA Commune de Villebon-sur-Yvette

Monsieur victor da sitva Commune de vinebon-sur-rvette

Monsieur Guillaume VALOIS Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES



Monsieur Jean-François VIGIER a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Monsieur Christian LECLERC a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Madame Sandrine GELOT

Monsieur Christian LARDIERE a donné pouvoir à Madame Sandrine GELOT

Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Madame Isabelle KLIAJIC a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Monsieur Didier PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BAZILE

Monsieur Igor TRICKOVSKI a donné pouvoir à Madame Lucie SELLEM

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre MEUR Commune de la Ville du Bois

Secrétaire de séance : David ROS



OBJET: MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT: ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Le Bureau Communautaire, sur rapport de Monsieur Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU l'avis du service des Domaines en date du 18 janvier 2021,

VU le courrier d'accord signé par le maire des Ulis en date du 8 juin 2021,

CONSIDERANT le projet de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de déplacer la Maison de la Justice et du Droit, actuellement située au sein du groupe scolaire Les Bergères, et de l'installer dans le bâtiment de l'ancienne poste situé 2, avenue de Saintonge, Les Ulis,

CONSIDERANT le projet d'acquisition par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay d'un ensemble immobilier de la Commune des Ulis - le bâtiment de l'ancienne poste, situé 2, avenue de Saintonge, Les Ulis, un bien immobilier de 221m², situé sur une assiette foncière de 407m² composée de quatre parcelles cadastrées section BL 243 (320m²), BL 244 (30m²), BL 245 (24m²) et BL 340 (33m²), pour un montant de 232 050€, montant plafond, auquel doivent s'ajouter les taxes éventuelles et les frais de notaire,

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la Ville, Gens du voyage » en date du 6 décembre 2021,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- 1. APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 2, avenue de Saintonge, Les Ulis.
- 2. AUTORISE le Président à signer l'acte authentique d'acquisition de l'ensemble immobilier constitué du bâtiment de l'ancienne poste situé 2, avenue de Saintonge, Les Ulis, bien immobilier de 221m², situé sur une assiette foncière de 407m² composée de quatre parcelles cadastrées section BL 243 (320m²), BL 244 (30m²), BL 245 (24m²) et BL 340 (33m²), pour un montant de 232 050€, montant plafond, auquel doivent s'ajouter les taxes éventuelles et les frais de notaire, ainsi que les pièces afférentes à cet acte.
- 3. DIT que la dépense est inscrite au projet de Budget de l'année concernée, chapitre, fonctions et articles nécessaires ainsi que toutes les pièces annexes.

Fait et délibéré le mercredi 5 janvier 2022 Extrait conforme à l'original

> Le Président, Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Clovis CASSAN, M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLIAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Victor DA SILVA, M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

0 CONTRE:

O ABST.:

ID télétransmission: 091-200056232 - 20220105 - Imc 137791 - DE

Date AR Préfecture : 10/01/2022

- Affichée / Publiée le :

10 JAN, 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

